

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers du notariat

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a ouvert en 2009 une licence professionnelle mention *Activités juridiques* spécialité *Métiers du notariat* (LPMN), formation en présentiel. Elle est cogérée par l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier et l'Institut des Métiers du Notariat de Lyon (IMN Lyon). En 2011, cette formation a également été offerte à distance.

La formation en présentiel se déroule dans les locaux de la Faculté de Droit en partenariat avec l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) Lyon, le Centre régional de formation professionnelle des notaires du Rhône et de la Chambre départementale des notaires du Rhône ; la formation à distance est proposée en partenariat avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) et le Centre national d'enseignement professionnel notarial (CNEPN) et est dispensée, pour les regroupements, à Paris ou Lyon pour permettre une économie de coût aux étudiants.

Les objectifs de la LPMN sont simples : fournir du personnel qualifié aux études de notaires, techniciens T1 ou T2 (classification convention collective du notariat).

La LPMN est suivie principalement en formation initiale, que ce soit en présentiel ou à distance. Cette licence est ouverte en formation continue dans sa modalité à distance.

Avis du comité d'experts

Le cursus est en parfaite adéquation avec le but poursuivi. Le contenu des enseignements est adapté aux objectifs de la formation et de la profession notariale. La liste des matières théoriques et pratiques proposées et par ailleurs obligatoires est impressionnante et démontrent la qualité recherchée par les porteurs de cette formation et l'adaptation de celle-ci au monde notarial.

Il peut toutefois être regretté une certaine dichotomie entre les deux types d'étudiants formés. En effet, il semble que les étudiants à distance ne puissent à l'issue de leur formation ne viser que des emplois de Technicien de niveau 1 alors que ceux en présentiel peuvent aussi penser devenir Technicien de niveau 2.

Par ailleurs, il peut être aussi regretté qu'un mémoire - certes sur l'étude d'un cas rencontré pendant le stage - soit demandé aux étudiants alors que cet exercice théorique n'est peut-être pas le plus approprié à ce type de formation. Il est d'ailleurs difficile de comprendre clairement la différence d'objectif avec le projet tuteuré.

Au-delà des liens très étroits entretenus avec le milieu notarial, il importe de souligner que trois établissements sont habilités à délivrer le diplôme de licence professionnelle *Métiers du notariat* en Rhône-Alpes : la Faculté de Droit de Savoie (Chambéry), la Faculté de Droit de Lyon 3 (LPMN créée en 2009) et celle de Saint-Etienne (LPMN créée en 2008). Ces trois établissements sont dans le ressort de l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) de Lyon. Certes, l'existence d'un pôle de formations propre au notariat au sein de l'Université Lyon 3 (notamment master 1 *Droit du patrimoine*, parcours *Droit notarial* et master 2 *Droit notarial interne*) justifie pleinement l'existence de cette licence professionnelle au sein de l'établissement. On peut néanmoins déplorer qu'une coopération entre les diverses LP *Métiers du notariat* ne se soit pas développée notamment pour la sélection des étudiants.

L'équipe pédagogique, de qualité, comporte suffisamment d'enseignants universitaires et professionnels (huit, la plupart notaires). Il est précisé que la formation accorde une part non négligeable aux enseignements dispensés par des professionnels, sans que le volume horaire effectué par ces derniers soit clairement déterminé. En 2011, cette formation a également été offerte à distance avec une équipe pédagogique propre et variée.

Le pilotage de la formation est assuré par deux responsables - un pour la modalité en présentiel et un pour la modalité à distance ; ils assurent également d'autres responsabilités dans le domaine des formations notariales (notamment master 1 *Droit du patrimoine*, parcours *Droit notarial* et master 2 *Droit notarial interne*). Un comité de perfectionnement est organisé au sein de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier et n'est donc pas spécifique à la formation.

Il convient de noter la forte attractivité de la formation en présentiel qui reçoit 250 à 300 candidatures. On peut toutefois regretter l'absence de données chiffrées pour les candidatures à distance. Les étudiants (la plupart du temps, des étudiantes) sont sélectionnés parmi de nombreux dossiers. Ils viennent pour la formation en présentiel tous de Lyon (Brevet de Technicien Supérieur - BTS notarial ou Diplôme Universitaire de Technologie - DUT *Carrières judiciaires*). Les étudiants à distance sont principalement des salariés d'une étude de notaire souhaitant progresser dans leur carrière.

D'après le rapport fourni, la formation en présentiel affiche un effectif classique pour une licence professionnelle d'environ 25 étudiants ; avec la formation à distance, elle accueille environ 150 étudiants ce qui constitue « le maximum ». Ainsi, au total, le nombre d'inscrits pédagogiques a été de 15 (2009-2010), 17 (2010-2011), 131 (2011-2012), 167 (2012-2013), 170 (2013-2014).

Le taux de réussite est bon (entre 82 et 100 % pour le présentiel, 82 % à distance).

Concernant l'insertion professionnelle la formation à distance est récente, ce qui peut expliquer l'absence de données chiffrées pertinentes même si un suivi aurait pu être mis en place à brève échéance après la délivrance du diplôme. S'agissant de la formation en présentiel, les statistiques reposent sur des évaluations à trente mois avec des taux de retour de 73 et 64 % pour les promotions 2009 et 2010. Le taux de poursuite d'études est important (7 sur 11 répondants pour la promotion 2009 et 7 sur 9 répondants pour la promotion 2010).

Éléments spécifiques

Place de la recherche	Bien que ce ne soit pas l'objectif premier de cette formation, une place à la recherche y est dédiée par un « mémoire » à traiter sur un sujet théorique déterminé, en rapport avec le stage. On peut toutefois se demander si un tel exercice est en adéquation avec l'objectif d'une licence professionnelle et se distingue clairement du projet tuteuré. On soulignera en revanche l'opportune possibilité d'assister aux colloques de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est l'objectif premier de cette formation. Elle passe notamment par des projets tuteurés et des stages.
Place des projets et stages	La place des projets tuteurés et stages n'est pas très claire. Un mémoire sur une étude de cas traité en stage est en effet demandé sans que l'on distingue clairement la distinction de finalité avec le projet tuteuré. Les deux font l'objet d'une soutenance. Un contrôle continu pour le projet tuteuré est prévu mais on ne sait pas non plus sous quelle forme. En présentiel, on note deux phases : - ils sont en stage « deux jours pendant un mois ». On peut penser qu'il s'agit en réalité de deux jours par semaine mais cela n'est pas indiqué ; - puis ils sont en stage trois mois au second semestre. A distance, seul un stage de trois mois est requis.
Place de l'international	Hormis des cours de langue anglaise et un très utile apprentissage de l'outil juridique en langue anglaise utilisé dans les études notariales, il n'y a pas d'ouverture internationale de la formation (elle n'est pas recherchée). On peut néanmoins noter un partenaire européen : le Conseil Européen des Professions Immobilières (CEPI).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement (sur dossier puis par entretien) peut se permettre d'être sélectif. Il n'y a pas de dispositifs de mise à niveau particuliers mais différents mécanismes permettent des échanges, avec des nuances selon qu'il s'agit de la formation en présentiel (réunions physiques collectives ou individuelles pour les étudiants en difficultés) ou de la formation à distance (webtuteurs).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le numérique a toute sa place dans cette LPMN et cela de deux façons : par la formation à distance et par la formation des étudiants aux outils numériques utilisés par les notaires.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants sont claires (contrôle terminal la plupart du temps) ; l'attribution des ECTS (European Credit Transfer System ou crédit européen) s'avère claire, par masses plus ou moins importantes (peut-être les masses de 15 crédits devraient-elles être réparties expressément entre les diverses matières concernées). La constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys de soutenance et d'examen ne sont pas abordés.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier indique que « l'autoévaluation a abouti au constat que la formation ne disposait pas d'annexe descriptive au diplôme », constat auquel il conviendrait de remédier au plus vite.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés par l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP/SCUIO-IP) est insuffisant en raison d'une part du caractère récent de la formation à distance et d'autre part du taux de retour pour la formation en présentiel qui pourrait être amélioré. Afin de pallier cette insuffisance, les responsables de formation s'efforcent de sensibiliser les promotions à l'importance d'actualiser leurs coordonnées et de rendre compte de leur avancement dans leur insertion professionnelle.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement n'est pas propre à la LP : tous les diplômes de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier relèvent du « comité de perfectionnement » institué en son sein. Cette formule permet vraisemblablement une vision globale de la situation ; il faut néanmoins espérer que ce n'est pas au détriment des spécificités de chacune des formations. Des procédures d'autoévaluation sont présentes mais elles se font principalement au sein de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier. Néanmoins tout démontre l'implication des responsables dans leur formation et son adaptation. Notamment des réunions informelles sont organisées avec les étudiants pour leur demander leur avis.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une formation dynamique, construite conformément aux attentes de la profession.
- Une équipe pédagogique solide et diversifiée.
- Une liste très importante des matières théoriques et pratiques enseignées.
- Des partenariats avec l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) Lyon, le Centre régional de formation professionnelle des notaires du Rhône et de la Chambre départementale des notaires du Rhône.

Points faibles :

- Caractère trop théorique du rapport de stage.
- Manque de lisibilité du projet tuteuré.
- Dossier manquant de précisions sur certaines données telles le volume horaire assuré par les professionnels ou les informations sur le devenir des diplômés.

Conclusions :

La formation est très satisfaisante du point de vue scientifique et dynamique.

Néanmoins, elle semble parfois trop théorique. A ce propos, il est indispensable de mieux dissocier le projet tuteuré du « mémoire » de stage. Le premier pourrait être assez théorique et déconnecté du stage tandis que le rapport de stage devrait illustrer le caractère professionnalisant de la formation.

Pour le devenir des étudiants à distance, la formation est certes trop récente, mais un questionnaire de suivi à remplir par les étudiants aurait pu être utile.

Observations de l'établissement

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : <i>Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention</i>	Licence professionnelle Métiers du notariat
COMMENTAIRES : <u>S'agissant du volume horaire des enseignements assurés par les professionnels</u> Le projet déposé fait clairement apparaître une ventilation des heures entre professionnels et universitaires, avec une parité respectée compte tenu du caractère national du diplôme et de sa dimension professionnalisante. <u>S'agissant de la poursuite d'étude</u> La poursuite d'études pour les étudiants de licence en Master à LYON 3 est exceptionnelle. En revanche, il n'est pas possible d'empêcher les étudiants diplômés de poursuivre leurs études, notamment dans le notariat, en s'inscrivant au DIMN, diplôme délivré par l'Institut des Métiers du Notariat. <u>S'agissant de l'articulation entre le projet tuteuré et le mémoire</u> Il y a deux stages en entreprise : - Le premier est d'une durée d'un mois : il a pour objectif d'immerger l'étudiant dans une étude et de prendre connaissance du métier à travers l'étude d'un ou plusieurs dossiers dont il doit exposer la teneur dans le cadre du projet tuteuré. - Le deuxième stage n'a pas un caractère théorique puisqu'il s'agit d'un stage de trois mois au moins et les étudiants sont employés dans les études. La plupart d'entre eux resteront dans l'étude après leur parcours en licence, même s'ils sont inscrits en DIMN. Ce stage est sanctionné par un mémoire qui est l'alchimie entre un travail théorique à partir d'une problématique juridique nourrie par la pratique qu'ils ont pu rencontrer. <u>Etudiants de la licence à distance :</u> Ils travaillent en général dans des offices et beaucoup sont déjà salariés. Ils entendent conserver un emploi.	

Manufacture des Tabacs
6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr